



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E51046

VALABLE JUSQU'AU 09/07/2026

ÉDITÉ LE

12/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1984

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 19/04/2024
100 100

Raison sociale : ETS GARRAUD FRANCHITTI

IMPASSE DU GRAND PONT
06400 CANNES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CANNES B330780875

Siret : 330 780 875 00036

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 9117612

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 11422145404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 11422145404

Situation fiscale et sociale : A jour au 06/01/2026

Téléphone : 04 93 68 03 05

Portable : 06 12 28 10 57

Site Internet : <http://www.garraud-franchitti.fr>

E-mail : accueil@garraud-franchitti.eu

Responsabilité légale :

SALOMON PHILIPPE GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|-----------|---|----------------------|
| 5212 | Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 01/04/2025 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 10/07/2023 |
| 5232 PROB | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE | 30/06/2025 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/04/2025 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 24/06/2025 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 24/06/2025 |
| o Radiateurs électriques, dont régulation. | 01/04/2025 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.